

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 octobre 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le dix-sept octobre à DIX HEURES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes VAISSIERE Pascale, COUGNAUD Caroline, GLEIZES Laure, RIVAIRAN Laetitia, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, COUSINIER Denis, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky, Pascal ROLLAND

Absents : DAMIEN Mélanie

Secrétaire : Caroline COUGNAUD
=====

1) Présentation de la convention Payfip, paiement en ligne des recettes publiques locales

M. le Maire présente au conseil municipal le Payfip, qui consiste en la possibilité de payer en ligne les recettes publiques, précédemment facultatif, est désormais obligatoire

2) Nouveau contrat de Mme. MOYANO Eva, secrétaire de mairie

M. le Maire explique que la commune a mis en place la procédure de titularisation. Mme MOYANO Eva aura le statut de stagiaire pendant un an, et à l'issue cette période, la commune décidera de sa titularisation..

3) Indemnités conseil du Trésorier, M. QUETGLAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un Arrêté interministériel a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes et Etablissements publics locaux.

Il précise que les Receveurs Municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités locales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

➤ Confection des budgets

Il indique enfin que les prestations ayant un caractère facultatif, il a pris contact avec Monsieur Claude QUETGLAS, Receveur Municipal, qui lui a donné son accord sur la fourniture des prestations de conseil d'assistance dans les conditions prévues par l'Arrêté interministériel.

Le Comité, considérant les services rendus par Monsieur Claude QUETGLAS en qualité de conseiller de la Commune, décide de lui allouer, à compter de l'exercice 2020

- L'indemnité de budget

Cette dépense sera inscrite au budget communautaire 2020.

4) Point sur le dossier eau potable

Suite au devis de Veolia la commune à fait une demande de subvention à l'Agence de l'eau Haute Garonne. Cet organisme exige un prix de l'eau minimum de 1.50m3. Actuellement, le prix de l'eau à Massaguel est de 1.38m3. M. Orcan informe les membres, qu'une demande de subvention a été faite à l'Agence de l'Eau et nous sommes à l'attente d'une réponse Pour avoir accès aux subventions, le prix de l'eau sera probablement augmenté légèrement.

5) Point sur le béal et la réunion du 25 septembre avec le syndicat du bassin de l'Agout

Le Maire informe les membres du conseil que le 25 septembre 2020 il y a eu une réunion entre l'association du Béal, le syndicat du bassin de l'Agout (maître d'œuvre des travaux) et des élus de la commune. Il a été décidé de rencontrer le responsable de l'OFB pour trouver la meilleure solution tout en respectant la loi liée aux débits minimums.

6) Point sur le Parc Régional

M. Passebosc informe le conseil que le premier prix des jardins sera remis à Mme. Billy le 22 octobre 2020 à Massaguel.

7) Visite à la source et questions afférentes à l'eau à Massaguel

Le conseil a décidé que la visite à la source sera reportée à une date ultérieure.

8) Questions diverses

La commission école explique au conseil que le 15 octobre a eu lieu le conseil d'école. Ont été évoqués les points suivants :

- Travaux école
- Rénovation toilettes
- Cérémonie 11 novembre
- La directrice remercie la Mairie pour l'achat des tablettes

Fin de séance à 12 h30.